

Réalisées avec le graffeur Baby-K, deux fresques ornent les murs de cette école du Cotentin

Deux fresques murales, réalisées par le graffeur Baby-K, ont été inaugurées le lundi 23 juin 2025 à l'école élémentaire Arsène-Lefiliatre de Montebourg (Manche).



Les élèves de CP et CE présentent la seconde fresque.

Cela avait été annoncé par les membres de l'APEEPM (Association des parents d'élèves des établissements publics de Montebourg, Manche) lors de leur assemblée générale en septembre 2024.

Leur projet, qui était de faire réaliser des fresques par un graffeur dans les écoles, vient de débiter. La première phase vient de se terminer dans l'école élémentaire Arsène-Lefiliatre.



La fresque sur le mur de la cantine avec les responsables de l'APEEPM et les élèves de CM.

Deux fresques

L'inauguration de ces fresques murales réalisées par le graffeur Baby-K a eu lieu le lundi 23 juin 2025. En présence de tous les élèves de l'école, la directrice Florence Auvray, l'équipe enseignante ainsi qu'Anne-Sophie Tirapu, présidente, et Solène Bellot de l'APEEPM.

La première fresque se trouve sur le mur de la restauration dans l'entrée de l'école (côté rue Verglais), on peut découvrir des montgolfières s'envoler. Et la seconde est dessinée sur le mur près du terrain de foot avec un voyage en forêt sous un grand arc-en-ciel.

Les enfants ont été heureux de présenter ces fresques, surtout les élèves de CM1.

Durant une semaine, les élèves de CM1 ont graffé des morceaux des fresques avec l'aide du graffeur. Pour les autres classes, cela a été une découverte du métier, les élèves sont venus à la rencontre du graffeur et lui ont posé des questions. Ils ont observé comment Baby-K a procédé dans la réalisation. Florence Auvray

«Le choix des dessins a été fait par le conseil des maîtres. Mais c'est l'association des parents qui gère complètement le financement (2875 €). Normalement, dans nos prévisions, il y a aussi la réalisation de fresques à l'école maternelle et au collège Tiphaigne-de-La-Roche», ont conclu les responsables de l'association.